



## Conseil général

Séance du Conseil général de la Commune de Châtel-St-Denis, du jeudi 14 juillet 2016, à 20.15 heures, dans la salle du Tribunal

**Présidence :**

**Mme Carine Meyer, Présidente – UO+PS**

**Membres du Bureau :**

**M. Rodolphe Genoud, Vice-président – UDC-PAI**

**Mme Charlotte Berthoud – PDC**

**Mme Ana Rita Domingues – UO+PS**

**M. Alexandre Genoud – UDC-PAI**

**M. Patrice Schneuwly – UDC-PAI**

**M. Daniel Jamain – PLR**

**Excusés :**

**M. Pierre Balmat – PLR**

**Mme Sarah Colliard – UDC-PAI**

**Mme Marie-Antoinette Marilley – PLR**

**Mme Marina Meyer – PLR**

**M. Frédéric Pilloud – PDC**

**Mme Véronique Pilloud – PDC**

**Absent :** -

**Conseil communal :**

**M. Damien Colliard, Syndic**

**M. Charles Ducrot, Vice-syndic**

**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**

**M. Thierry Bavaud, Conseiller communal**

**M. Gabriele Della Marianna, Conseiller communal**

**Mme Christine Genoud, Conseillère communale**

**M. Steve Grumser, Conseiller communal**

**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**

**Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère communale**

**Preneur du PV :**

**Mme Diana Basilio dos Santos, secrétaire**

**Invité :** -



## Séance du 14 juillet 2016

### 1 Ouverture de la séance

2  
3 A 20h15, Mme Carine Meyer ouvre la séance du Conseil général du 14 juillet et salue les  
4 membres du Conseil communal et du Conseil général, ainsi que le public, les représentants de la  
5 presse et les chefs des services communaux.

6  
7 Selon l'art. 38 de la loi sur les communes et l'art. 25 du règlement du Conseil général, elle  
8 constate que la séance a été convoquée conformément aux dispositions légales. Les  
9 documents et les 4 messages ont été distribués dans les délais légaux et la convocation a  
10 été publiée dans la presse locale.

11  
12 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour proposé.  
13 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.

14  
15 Avant de passer à l'appel, Mme la Présidente souhaite rappeler qu'en cas d'empêchement de  
16 siéger, selon le règlement du Conseil général, art. 29 al. 2 : « *les personnes empêchées*  
17 *s'excusent auprès du secrétariat communal* ». Si ce n'est pas le cas, la personne absente est  
18 considérée comme non-excusee.

19  
20 Les personnes excusées ce soir sont Mmes Sarah Colliard, Marie-Antoinette Marilley, Marina  
21 Meyer et Véronique Pilloud ainsi que MM. Pierre Balmat et Frédéric Pilloud.

22  
23 Mme Marina Meyer, membre du Bureau, est excusée ce soir, tout comme sa suppléante, Mme  
24 Marie-Antoinette Marilley. Aussi, le Conseil général doit nommer officiellement un ou une  
25 scrutateur/trice suppléant/e pour représenter le parti PLR. Dès lors, Mme la Présidente cède la  
26 parole à M. Denis Rohrbasser, du groupe PLR, pour proposer un ou une suppléant/e pour la  
27 soirée.

28  
29 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
30 *communaux, chers collègues,*

31  
32 *Le groupe PLR vous propose M. Daniel Jamain comme scrutateur de la soirée. »*

33  
34 Les Conseillers généraux sont invités à se prononcer sur la proposition du groupe PLR.  
35 Aucune remarque n'est faite de la part des Conseillers généraux.

36  
37 Elle informe que cette élection est tacite et que M. Jamain peut donc fonctionner comme  
38 scrutateur de la soirée pour représenter le groupe PLR

---

### 40 01 Appel

41  
42 Le Bureau peut donc procéder à l'appel.

43  
44 Présents : 44

45 Excusés : 6

46 Absent : 0

47 Majorité absolue : 23

48  
49  
50 Mme la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil général peut délibérer  
51 valablement.

52  
53 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
54 dispositions légales en matière de protection des données. Comme à l'accoutumée, elle prie tous  
55 les intervenants de s'identifier et d'indiquer s'ils interviennent à titre personnel ou au nom de leur  
56 groupe politique, et s'il s'agit d'une proposition, d'une question ou d'une remarque.

57  
58 Elle invite également les Conseillers généraux à respecter la forme convenable de leurs propos.  
59 Le respect de cette forme contribue à la noblesse des interventions de chacun.

60



61 Les textes des interventions doivent être remis à la secrétaire, Mlle Diana Basilio dos Santos, au  
62 terme de la séance. Mme la Présidente lui souhaite une cordiale bienvenue au « perchoir ». Elle  
63 profite également de féliciter Mme Annik Grand, secrétaire adjointe, pour la naissance de sa  
64 fille Léa, et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette grande aventure de la vie.

65  
66 Mme la Présidente apporte les communications suivantes :

67  
68 « *J'ouvre cette séance du Conseil général à la veille de nombreux départs en vacance ou de*  
69 *retour pour certains.*

70  
71 *J'ai déjà eu le privilège d'assister en tant que présidente à quelques évènements :*

- 72
- 73 • *Le 28 février déjà, j'ai assisté à la 78<sup>ème</sup> assemblée générale du groupement des*  
74 *propriétaires des chalets et des appartements des Paccots. J'y ai apporté les salutations*  
75 *du Conseil communal et du Conseil général.*
- 76
- 77 • *Le 21 mai, c'est M. Rodolphe Genoud, notre vice-président, qui nous représentait pour la*  
78 *course de côte moto et je l'en remercie.*
- 79
- 80 • *Le 1<sup>er</sup> juin, une séance d'information organisée par la Préfecture au sujet de la prochaine*  
81 *réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a eu lieu à la Joux. Nous avons pu*  
82 *évaluer les éventuelles conséquences financières pour notre commune, car elle figurait*  
83 *comme exemple.*
- 84
- 85 • *Le 26 juin, sous un soleil radieux et une ambiance festive, j'ai participé à la partie*  
86 *officielle de la Fête cantonale de Lutte, au Lussy.*
- 87
- 88 • *Le 2 juillet, je répondais également présente à l'invitation du Conseiller communal en*  
89 *charge des forêts, M. Gabriele Della Marianna, à la tournée des montagnes du bas. Sous*  
90 *une pluie battante cette fois-ci. Mais je me réjouis d'ores et déjà de participer à la*  
91 *seconde moitié le 16 juillet. C'est une occasion unique de parcourir et de visiter les*  
92 *chalets d'alpages communaux et je remercie chaleureusement le Conseil communal de*  
93 *cette initiative.*

94  
95 *Tout à l'heure, j'ai également assisté à l'inauguration du nouveau point d'information, aux*  
96 *Paccots.*

97  
98 *Une demande de changement de jour du Conseil général a été transmise par Le Messenger, afin*  
99 *de pouvoir informer la population locale dès le vendredi suivant. Le délai est trop court si notre*  
100 *séance se tient le jeudi soir. Dans un souci de transparence et de consultation, j'ai demandé aux*  
101 *membres du Bureau de transmettre cette requête auprès des différents groupes politiques. Un*  
102 *parti s'est prononcé défavorablement. Cela fera donc l'objet d'une votation dans un prochain*  
103 *Conseil général.*

104  
105 *Au-delà de nos préoccupations journalières, je vous invite, en mémoire de ceux qui ont*  
106 *vécu un deuil dans leur entourage à vous lever et de respecter quelques instants de silence.*

107  
108 *Je vous remercie. »*

109

110

## 111 **02 Procès-verbaux des séances du 14 et 21 avril 2016**

112  
113 Mme la Présidente demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des deux dernières  
114 séances.

115  
116 Mme Marie-Thérèse Genoud indique qu'en page 9, à la ligne 415 du procès-verbal du 14 avril  
117 2016, il est fait mention du nom de famille de M. Jacques Colliard. Celui-ci est faux, il s'agissait  
118 bien de M. Jacques Genoud.

119  
120 Les procès-verbaux des séances du 14 et 21 avril 2016 sont acceptés à l'unanimité, avec la  
121 remarque de Mme Genoud pour le procès-verbal du 14 avril 2016.

122



123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184

---

**03 Message no 1 – Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations**

Mme la Présidente passe la parole à M. Charles Ducrot pour la présentation du message.

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*

*J'ai le plaisir de vous présenter le premier message de cette gère qui est identique aux dernières fois, puisqu'il s'agit d'une délégation de compétence qui est demandée au Conseil général pour procéder à certaines opérations.*

*L'article 10 alinéa 2 de la loi fribourgeoise sur les communes prévoit que le Conseil général peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à certaines opérations normalement de sa compétence. Ces opérations sont énumérées à l'art. 10 al. 1, lettres g à j :*

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;*
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;*
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;*
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.*

*Cette délégation de compétence permet de traiter rapidement les opérations urgentes et de ne pas avoir à réunir le Conseil général pour des opérations de minime importance. Cette délégation s'éteignant au terme de chaque législature, il convient de la renouveler.*

*Le Conseil communal propose au Conseil général de lui accorder une délégation de compétence identique à celle de la législature 2011-2016, sous la forme suivante :*

**Le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 :**

- 1) accorde au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'art. 10 alinéa 1, lettres g à j de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes pour la législature 2016-2021.**
- 2) La limite de cette délégation de compétence est fixée à CHF 50'000.- par opération. »**

Mme la Présidente remercie M. Ducrot et se tourne vers la Commission financière pour son préavis.

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à l'unanimité. »*

Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 1 est accepté à l'unanimité.

---

**04 Message no 2 – Ecole primaire et infantine des Pléiades – Salle de sport – Crédit d'étude**

Mme la Présidente passe la parole à Mme Christine Genoud pour la présentation du message.

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,*



185 Pour présenter ce message, laissez-moi vous énumérer quelques adjectifs.

186  
187 Grand : comme cette future école, oui, c'est vrai, 8 classes enfantines (96 m<sup>2</sup>), 7 classes  
188 primaires (81 m<sup>2</sup>), 1 salle de sport simple, une salle de rythmique, une salle de musique, 3 salles  
189 d'activités créatives, 3 salles d'appui (21 m<sup>2</sup>), qui dit école, dit aussi salle des maîtres, qui dit  
190 bâtiments, dit aussi locaux techniques.

191  
192 Harmonieux : situé sur le site de l'ancienne brasserie du Cardinal, cette école va grandir dans un  
193 quartier qui va changer de visage. Une des conditions du concours d'architecture était d'inscrire  
194 ce complexe scolaire en parfait harmonie avec le terrain en intégrant les futurs PAD de la gare  
195 actuelle et d'En-Fossiaux. Tous les bâtiments existants sur le site seront démolis à l'exception de  
196 l'entrepôt de la brasserie qui est classé par le Service des biens culturels et qui doit être  
197 conservé. Il sera transformé en préau couvert, fermé en dehors des heures d'utilisation. Sous ce  
198 préau couvert sera construite une salle de rythmique. Les 3 bâtiments contiennent des étages  
199 partiellement enterrés. Les bâtiments seront reliés par des chemins piétons vernaculaires et  
200 encerclent l'espace extérieur qui sera la cour d'école. Des plans et des schémas explicites  
201 accompagnent ce message et je ne m'attarderai pas sur ces données techniques. Il est important  
202 de retenir que ce complexe scolaire sous forme de 3 bâtiments respectera ainsi parfaitement  
203 l'harmonie du quartier et qu'il se distinguera par son côté intimiste.

204  
205 Conséquent : comme les coûts de cette future construction. Avec une marge d'environ 20 %,  
206 c'est un montant de 20 millions qui est à la base de nos calculs. C'est beaucoup me direz- vous ?  
207 Pas tant que ça j'ose vous répondre.

208  
209 Normale : cette école est normale par ses coûts, normal dans le sens de « dans la norme », soit  
210 conforme. Ni trop chère, ni pas assez.

211  
212 Une salle de classe est estimée entre Fr. 850'000.- et Fr. 1'000'000.-, il y en a 15, une salle de  
213 sport, qui, je le précise n'est pas une salle triple, mais une salle basique est estimée à presque 5  
214 millions, les salles annexes, comme les salles d'ACM et d'appui et la salle des maîtres, sans  
215 oublier la salle de rythmique et le préau font la différence. En comparaison, l'école du Lussy  
216 inaugurée en 2013 a coûté Fr. 7'200'000.- : 8 salles de classes et 2 d'ACM, pas de salle de sport,  
217 et un terrain plus simple à appréhender, puisqu'il suffisait, permettez-moi la vulgarisation de  
218 poser un rectangle sur le terrain.

219  
220 Urgent : à la rentrée scolaire 2016-2017, notre cercle scolaire recensera 500 élèves primaires,  
221 répartis de la 3H à la 8H et 141 enfantines, répartis en 1H et 2H. A la fin juin 2016, toutes les  
222 salles de classes étaient occupées. La majorité des salles de classe se trouvent au Lussy et à  
223 l'école du Bourg, ancien et nouveau bâtiment confondus. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a  
224 également 3 classes d'enfantines à la Châteloise et 5 primaires et enfantines aux Misets. Il n'y a  
225 plus de marge de manœuvre. Les Misets, à moyen terme, seront détruits pour laisser place au  
226 LSI. La Châteloise, connue pour son emplacement idéal et sa vétusté, sera transformée. Le  
227 projet d'y construire un accueil extrascolaire centralisé à l'exception du Lussy est en cours  
228 d'étude. Nous devons maintenant réaliser cette école pour permettre le déplacement de classe  
229 des Misets, puis de la Châteloise dans cette école des Pléiades et donner ainsi la possibilité  
230 d'avancer dans les futures étapes des autres projets communaux.

231  
232 Selon l'étude Microgis, en 2030, les élèves du premier cycle seront approximativement 800.  
233 Cette fois, Mesdames et Messieurs, on ne construit pas trop petit, non, on construit avec le  
234 regard sur les 20 prochaines années.

235  
236 Nécessaire : ce que l'on vous demande ce soir, c'est l'acceptation de ce crédit d'étude pour  
237 légaliser et préciser le projet issu du concours d'architecture, pour lequel je vous rappelle nous  
238 avons engagé Fr. 280'000.-.

239  
240 Ce montant de Fr. 1'800'000.- n'est pas un montant supplémentaire au Fr. 20'000'000.-, mais il  
241 en fait partie, il sert à affiner le crédit de construction en finançant la matière grise qui va  
242 plancher, sous réserve de votre accord, sur le projet. Ce qui veut dire que quand ce million sera  
243 grillé les architectes et les ingénieurs CVS auront déjà fait un bon bout de leur travail.

244  
245 En d'autres termes, pour arriver à ce montant, nous avons libéré les honoraires d'architectes  
246 pour 60 % des soumissions rentrées et le 100 % de celles des ingénieurs CVSE. Le but de  
247 procéder ainsi, je le répète, est d'arriver d'ici à une année avec un crédit de construction plus



## Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

248 *précis, avec une marge d'environ 5 %. Nous aurions pu arriver ce soir avec un crédit total à voter*  
249 *et le souci d'une part d'inconnue approximative à tout début de chantier.*

250  
251 *Pour résumer, à la fin de cette phase d'étude, les objectifs suivants seront atteints :*  
252 *- un projet finalisé et figé*  
253 *- l'obtention du permis de construire*  
254 *- une meilleure connaissance des coûts de l'opération selon les normes en vigueur avec 60 %*  
255 *des soumissions rentrées*  
256 *- un planning précis des travaux*

257  
258 *Pour terminer la série des adjectifs : réaliste et réalisable, ce ne sont pas juste 2 adjectifs*  
259 *assemblés et qui sonnent bien, c'est un projet que la Commune souhaite :*  
260 *- réaliste en termes de coûts*  
261 *- réalisable en termes de permis de construire.*

262  
263 *Quelques précisions encore au niveau des chiffres, si vous acceptez ce projet, le montant d'étude*  
264 *sera donc intégré au montant total des investissements et amorti à 3 % selon les exigences de*  
265 *l'art. 53 du règlement de la loi sur les communes.*

266  
267 *Mesdames et Messieurs, j'ai souhaité ce projet avec vous lorsque j'étais encore Conseillère*  
268 *générale. Aujourd'hui, je suis assise en face de vous et j'ai bien l'intention de le porter au mieux*  
269 *jusqu'à sa finalisation. Mais il ne s'agit pas de mon projet, mais de notre projet, de votre projet. Il*  
270 *y a 3 mois, je ne pensais pas une seconde que je serais ici ce soir pour défendre un*  
271 *investissement de 20 millions.*

272  
273 *J'ai été aidé dans ce travail de préparation par mes collègues et les chefs de service concernés,*  
274 *qui me prêtent leur matière grise quand la mienne fait des blancs. Avant de terminer la*  
275 *présentation de ce message, je souhaite vous présenter les membres de la commission de*  
276 *bâtisse de cette future école, qui s'est bien sûr déjà constituée et s'est réunie une première fois le*  
277 *20 juin 2016. M. Steve Grumser, Conseiller communal avec le dicastère des bâtiments,*  
278 *m'accompagne dans cette mission. Le département technique est également représenté par M.*  
279 *Pascal Genoud, Ingénieur de ville, et M. Bertrand Vienne, Chef du Service des bâtiments, se*  
280 *rajoutent deux membres du Conseil général, MM. Daniel Jamain et Antoine Berthoud,*  
281 *respectivement membres de la Commission des bâtiments et de la Commission énergie du*  
282 *Conseil général. Du côté pratique de l'enseignement Mme Francine Devaud, Responsable des*  
283 *écoles enfantines et primaires de Châtel-St-Denis et Mme Wassila Souag, déléguée des*  
284 *enseignants et maîtresse d'enfantine.*

285  
286 *Au vu de ce qui précède, j'espère que vous n'aurez pas peur de la grandeur ni du montant*  
287 *conséquent de cette école, mais que vous retiendrez sa nécessité. A noter aussi qu'il serait*  
288 *dommage de choisir d'engager le montant du crédit d'étude ce soir et de le bloquer par la suite*  
289 *par voie de référendum, certes légal. Nous souhaitons utiliser ce montant de Fr. 1'800'000.-*  
290 *auquel viennent s'ajouter les Fr. 280'000 du concours déjà dépensés, à bon escient.*

291  
292 *Au vu de ce qui précède le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce*  
293 *crédit d'étude. Je vous remercie pour votre attention. »*

294  
295 *Mme la Présidente remercie Mme Genoud et se tourne vers la Commission financière pour son*  
296 *préavis.*

297  
298 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
299 *communaux, chers collègues,*

300  
301 *La Commission financière a analysé votre message. Elle a pris acte que le montant du crédit*  
302 *d'étude de Fr. 1'800'000.- apparaît comme une estimation large et doit donc représenter la limite*  
303 *supérieure. En se fondant sur le seul aspect financier, elle donne un préavis favorable à*  
304 *l'unanimité. »*

305  
306 *La discussion est ensuite ouverte.*

307  
308 *M. Antoine Berthoud, au nom du groupe PLR, souhaite intervenir.*

309



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

310 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
311 communaux, chers collègues,

312 Ceci est une intervention au nom du groupe PLR.

313 Nous sommes extrêmement satisfaits de l'évolution de ce projet et très favorables à sa  
314 réalisation.

315 Après analyse du descriptif général du projet, les points suivants ont retenu notre attention. Je  
316 précise qu'il s'agit de remarques.

317  
318 Premièrement, nous souhaitons que les entreprises de la région soient privilégiées lors de  
319 l'adjudication des mandats.

320  
321 Deuxièmement, le projet actuel présenté ne mentionne pas de sous-sol. Or, ne serait-il pas  
322 judicieux d'inclure des sous-sols et des abris PC dans le projet ?

323 Je vous remercie pour votre attention. »

324  
325 Mme Christine Genoud répond : « Dans la mesure du possible, tout en respectant la loi sur les  
326 marchés publics, les entreprises de la région seront favorisées grâce à une procédure sur  
327 invitation. Pour les travaux de gros œuvre, une procédure de marché public ouvert est  
328 obligatoire.

329 De plus, si le crédit d'étude est accepté par le Conseil général ce soir, le premier mandat qui sera  
330 donné à l'architecte est d'intégrer un abri PC de 250 places. De plus, cet abri PC sera financé par  
331 la réserve communale des abris PC. »

332 M. Berthoud est satisfait des réponses qui lui ont été apportées.

333 Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. Olivier Berthoud.

334  
335 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
336 communaux, chers collègues,

337 Il s'agit de deux questions au nom du groupe PLR.

338 Sur le site de la future école des Pléiades avec plus de 20 salles, j'imagine qu'entre 15 et 20  
339 places de parc seront nécessaires chaque jour pour le personnel enseignant. Comment avez-  
340 vous planifié le parage ?

341 D'autre part, sur le projet il y a une salle de gym qui sera certainement mise à disposition des  
342 sociétés locales et des manifestations sportives, en dehors des heures scolaires. Comment est-  
343 ce que le parage est planifié autour de cette salle ?

344 Je vous remercie de votre attention. »

345  
346 Mme Christine Genoud répond : « Sur les plans actuels, vous voyez uniquement 5 places de  
347 parc fixes ainsi que 3 à 5 places de dépôt. Celles-ci sont une volonté du Conseil communal de ne  
348 pas en faire plus que 5, car nous sommes à proximité de places publiques et nous devons  
349 encourager la mobilité douce. Un premier projet de parking souterrain reliant les bâtiments A à C  
350 a été réfléchi dans l'étude de faisabilité. Mais ce projet a été rapidement oublié pour des raisons  
351 de coût.

352 Aujourd'hui, nous ne sommes qu'au crédit d'étude pour ce projet. Toutefois, je peux en prendre  
353 note et en parler dans une prochaine séance de Commission de bâtisse. »

354 M. Hubert Demierre souhaite également intervenir.

355  
356 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
357 communaux, chers collègues,

358 Ceci est une intervention à titre personnel.



373 *Je ne remets pas en cause le besoin d'une école. Mais pour moi le projet des Pléiades*  
374 *comportent plusieurs défauts. D'ailleurs, plusieurs points m'interpellent comme son*  
375 *emplacement, sa taille ainsi que son coût.*

376  
377 *Premièrement, un emplacement d'une école dans le secteur de la gare est pour moi judicieux.*  
378 *Mais n'aurait-il pas fallu collaborer avec les Transports publics fribourgeois pour implanter une*  
379 *école dans le secteur des rails de train ou des anciens hangars ?*

380  
381 *Deuxièmement, vous parlez de construire 15 classes, cependant si on enlève les classes de*  
382 *l'école des Misets et de la Châteloise, il en reste qu'une petite dizaine disponible. Est-ce que ces*  
383 *dernières seront suffisantes pour les années futures ? Ou comme la dernière gère, lorsque*  
384 *l'école du Lussy était à peine inaugurée l'on parlait déjà d'un crédit étude pour une nouvelle*  
385 *école. De plus, aucune réserve de terrain n'est prévue pour une future extension.*

386  
387 *Troisièmement, lors de la présentation de l'avant-projet à la matinée au vert en printemps 2016,*  
388 *on nous avait mentionné un coût de 12 à 15 millions. Maintenant, le projet est monté à environ 20*  
389 *millions. Ce qui engendra une charge financière pour la Commune de plus de 1.1 million par*  
390 *année. Est-ce supportable pour seulement 15 classes ?*

391  
392 *Pour rappel, la commune de la Verrerie a construit une école de 8 classes plus une salle semi-*  
393 *polyvalente pour la somme de 8 millions.*

394  
395 *Enfin, n'aurait-il pas fallu inclure dans le projet de la nouvelle école une salle polyvalente ou*  
396 *semi-polyvalente qui est souvent demandé par la population ainsi que les sociétés locales ? »*

397  
398 *Mme Christine Genoud répond à cette intervention : « Si on ajoute encore une salle polyvalente,*  
399 *les coûts seront élevés. Par rapport à l'étude de faisabilité, il y a une différence de projet mais on*  
400 *a pris en compte certains besoins.*

401  
402 *Selon l'étude Microgis et les premiers calculs que la Commune a faits, les 15 classes suffiront et*  
403 *je ne pense pas que l'école sera petite. »*

404  
405 *M. Demierre reprend la parole : « La planification des habitants prévue par le Conseil communal*  
406 *et la Commune est d'environ de 700 à 800 nouveaux habitants, durant les années 2017 et 2018.*  
407 *En effet, il y aurait environ 8 % de nouveaux écoliers. Je pense qu'en 2019 l'école sera dans sa*  
408 *limite. »*

409  
410 *Mme Christine Genoud intervient : « C'est toujours difficile d'évaluer l'augmentation des élèves.*  
411 *Selon l'étude Microgis, il n'y aura pas plus de 800 élèves en 2035. Le plafond maximum est de*  
412 *825 écoliers. »*

413  
414 *M. Pascal Genoud, Ingénieur de ville, donne des précisions qui sont liées aux questions de*  
415 *l'emplacement. « Concernant la possibilité d'extension, ce n'est pas vrai qu'il y'en a pas. Dans le*  
416 *cadre du PAD de la gare actuelle, il y a déjà eu une discussion pour un échange de terrain entre*  
417 *les TPF et la Commune. Tout le monde sait, qu'en tête du quartier, il y a une place pour la*  
418 *construction d'un bâtiment communal et la Commune a également réservé la parcelle qui se*  
419 *trouve à côté. Ce sera un échange de m2 par m2. Cependant, ces discussions ne sont pas*  
420 *encore abouties mais elles sont en cours.*

421  
422 *Par rapport à la polyvalence dans le cahier des charges de la mise au concours, on avait*  
423 *demandé un accès indépendant pour la salle de gym. Actuellement, on ne sait pas encore*  
424 *comment la salle va fonctionner. Une entrée indépendante, du côté la Rte des Pléiades, pourra*  
425 *être utilisée comme une salle polyvalente ou salle de sport. »*

426  
427 *M. Demierre est partiellement satisfait de la réponse.*

428  
429 *M. Charles Ducrot prend la parole : « Il est vrai que la détermination du besoin d'une école est un*  
430 *élément difficile. Personne ne connaît l'évolution de la population de Châtel-St-Denis et personne*  
431 *ne peut la prédire. Tant mieux, parce que si l'on pouvait, je ne serai pas là. Je jouerai à la bourse*  
432 *afin d'acheter des actions.*

433





434 *Deuxième élément, le nombre de classes qu'on vous propose, sera déjà une taille assez*  
435 *importante pour une école en termes de gestion. Il sera possible qu'on arrive peut-être avec un*  
436 *autre projet dans un futur.*

437  
438 *Autre élément peut-être qui est intéressant, par rapport à la situation, il est vrai que c'est une*  
439 *école qui sera à proximité du nouveau quartier de la gare donc il y a un intérêt. La population qui*  
440 *viendra dans ce nouveau quartier permettra justement à l'école d'accueillir des élèves provenant*  
441 *de ces habitations. Après, vous avez parlé du déplacement de l'école sur le site de la gare. Il est*  
442 *très difficile car quand on lance un concours d'architecture, il est essentiel d'avoir la maîtrise du*  
443 *terrain. Le Conseil général s'était prononcé en faveur de cette acquisition et dans un deuxième*  
444 *temps sur sa localisation. Nous avons lancé un concours sur ce terrain-là et le projet que vous*  
445 *voyez aujourd'hui, c'est celui qui a gagné et qui est le lauréat du concours. Alors, on aurait des*  
446 *difficultés à le déplacer sur un autre terrain. La Commune aurait l'obligation de recommencer*  
447 *toutes les opérations, encore une fois d'après la législation en matière de marché public. Ce*  
448 *projet doit encore évoluer. Nous vous demandons aujourd'hui ce montant assez élevé pour faire*  
449 *mûrir le projet et le faire aboutir. »*

450  
451 M. Patrice Schneuwly souhaite prendre la parole.

452  
453 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
454 *chers collègues,*

455  
456 *Il s'agit d'une question ou d'une remarque.*

457  
458 *En voyant le plan du complexe qui a été envoyé aux Conseillers généraux, je me soucie de la*  
459 *nouvelle route cantonale qui passera devant ce site des écoles avec une salle de gym. Je vous*  
460 *pose la question si vous n'avez pas de soucis à ce niveau-là, parce que la place est minime.»*

461  
462 *Le Syndic répond à M. Schneuwly : « La route cantonale ne va pas passer devant l'école. La*  
463 *route des Pléiades reste la même, elle aura la même fonction. La route cantonale passera à*  
464 *environ 100 mètres de l'école. »*

465  
466 La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente passe au vote. Le message no 2 est accepté  
467 avec 41 voix et 3 abstentions.

---

468  
469  
470 **05 Message no 3 – Station de pompage des eaux usées – Assainissement secteur « En**  
471 **Flumeau » – Crédit d'investissement**

472  
473 Mme la Présidente passe la parole à M. Thierry Bavaud pour la présentation du message.

474  
475 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*  
476 *chers collègues,*

477  
478 *La station de pompage « En Flumeau », construite en 1984, montre des signes de vétusté.*  
479 *L'installation, propriété communale, se situe sur la rive gauche de la Veveyse, à côté de la semi-*  
480 *autoroute, sous le pont enjambant la Veveyse. Plus de 50 % des eaux usées de la Commune de*  
481 *Châtel-St-Denis sont pompées dans cette station et s'écoulent de manière gravitaire vers le*  
482 *collecteur intercommunal du SIGE.*

483  
484 *Son fonctionnement et l'entretien deviennent très problématiques. Un montant d'intention a*  
485 *d'ailleurs été inscrit dans les budgets d'investissement 2016 pour Fr. 130'000.- et cela concernait*  
486 *uniquement l'échange des deux pompes.*

487  
488 *Après discussion avec l'exploitant, le SIGE, une expertise de l'ouvrage a été demandée à un*  
489 *bureau d'Ingénieur.*

490  
491 **Problèmes constatés**

- 492  
493
  - *Vieillesse des pompes (plus de 30 ans) ;*
  - *Une des pompes ne fonctionne plus, ce qui a pour conséquence le déversement d'une partie*  
494 *du débit dans la Veveyse lors d'évènement pluvieux ;*

495



- 496 • Les pièces de rechange pour l'armoire de commande ne sont plus disponibles ;  
497 • Le tableau électrique est obsolète ;  
498 • L'étanchéité du béton n'est plus garantie.  
499

500 **Montants de réfection**

501

502 • Pompes et raccordements pour la STAP	CHF	150'000.00
503 • Travaux de génie civil	CHF	45'000.00
504 • Honoraires (étude et direction de travaux)	CHF	15'000.00

505

506 **Plan de financement**

507

508 Rubrique comptable 71.501.37

509

510 Coût total estimé à la charge du budget d'investissement 2016 (modif.) **CHF 210'000.00**  
511 Financé par un emprunt bancaire

512

513

514 **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017**

515

516 Intérêts passifs	2,5 % sur CHF	210'000.00	CHF	5'250.00
517 Amortissement	4 % sur CHF	210'000.00	CHF	8'400.00
518 <b>Total</b>			<b>CHF</b>	<b><u>13'650.00</u></b>

519

520

521 **Estimations des charges d'exploitation dès 2017**

522

523 Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

524

525 Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de  
526 ce crédit d'investissement. »

527

528 Mme la Présidente remercie M. Bavaud et se tourne vers la Commission financière pour son  
529 préavis.

530

531 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
532 communaux, chers collègues,

533

534 La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à  
535 l'unanimité. »

536

537 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 3 est accepté à  
538 l'unanimité.

---

540

541 **06 Message no 4 – Chemin du Chaussin – Remplacement de la conduite du réseau de**  
542 **distribution d'eau – Crédit d'investissement**

543

544 Mme la Présidente passe à nouveau la parole à M. Thierry Bavaud pour la présentation du  
545 message.

546

547 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues,

548

549 La Commune de Châtel-St-Denis a demandé aux riverains du chemin du Chaussin d'entretenir la  
550 partie finale de la route privée afin de garantir le déneigement dès la saison 2016-2017. Une clé  
551 de répartition a été présentée aux propriétaires pour financer ces travaux.

552

553 Etant donné que la conduite d'adduction d'eau de la Commune de Châtel-St-Denis passe en-  
554 dessous de ce secteur, nous vous proposons le remplacement d'un tronçon de 85 m de fonte  
555 ductile de diamètre 100 mm, datant de 1974, par une conduite de fonte ductile de diamètre 125  
556 mm.

557



558 Plusieurs réparations ont été exécutées par notre Service des eaux lors de ces dernières années  
559 et il serait dommage de devoir à nouveau intervenir une fois la chaussée réfectionnée.

560

561

562

**Plan de financement**

563

564 Rubrique comptable dépense 70.501.43

565

566 **Solde à la charge du budget d'investissement 2016 (modification) CHF 80'000.00**  
567 **Financé par un emprunt bancaire**

568

569

569 Il est à noter que depuis le 12.12.2013, l'ECAB ne subventionne plus le remplacement des  
570 conduites de distribution d'eau.

571

572

**Frais financiers du crédit d'investissement dès 2017**

573

574 Intérêts passifs	2.5 % sur CHF	80'000.00	CHF	2'000.00
575 Amortissement	4 % sur CHF	80'000.00	CHF	3'200.00
576 <b>Total</b>			<b>CHF</b>	<b>5'200.00</b>

577

578

**Estimations des charges d'exploitation dès 2017**

579

580 Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

581

582

582 Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de  
583 ce crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le remplacement d'une conduite du réseau de  
584 distribution d'eau dans le secteur du chemin du Chaussin. »

585

586

586 Mme la Présidente remercie M. Bavaud et se tourne vers la Commission financière pour son  
587 préavis.

588

589

589 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
590 communaux, chers collègues,

591

592

592 La Commission financière a analysé votre message et donne un préavis favorable à  
593 l'unanimité. »

594

595

595 Personne ne souhaitant intervenir, Mme Meyer passe au vote. Le message no 4 est accepté à  
596 l'unanimité.

597

598

---

599 **07 Rapport de la Commission St-Joseph**

600

600 Mme la Présidente cède la parole à M. Jacques Genoud.

601

602

602 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
603 communaux, chers collègues,

604

605

605 *Rapport de gestion 2015 du « Charitable Hospice St-Joseph », mentionné comme MSJ dans la  
606 suite de ce rapport.*

607

608

608 Conformément à l'article 18 des statuts de la fondation, le Conseil de fondation transmet son  
609 rapport d'activité ainsi que l'expertise de l'organe de révision, pour information, aux Conseils  
610 communal et général de Châtel-St-Denis.

611

612

**Composition du Conseil de fondation 2015**

613

614

614 Le Conseil de fondation se compose de :

615

616

616 Mme Anne-Lise Wittenwiler, représentante de la commune pour les affaires sociales et vice-  
617 présidente, M. François Genoud, représentant de la commune comme Syndic, M. Daniel Figini,  
618 référent pour le personnel, M. Pierre Balmat, référent pour les bâtiments, M. Rodolphe Genoud,  
619



620 référent pour les domaines, M. Alexandre Genoud, référent pour les finances, M. Claude Ecoffey,  
621 directeur de la MSJ et secrétaire du CF jusqu'au 30.11.2015, M. François Loup, directeur de la  
622 MSJ et secrétaire du CF dès le 01.12.2015, M. Jacques Genoud, Président.

623  
624 L'inscription et le droit de signatures ont été effectués auprès du Registre du commerce par acte  
625 authentique, en conformité avec l'acte de fondation, répondant ainsi aux exigences légales.  
626

627 Je tiens à remercier mes collègues du CF pour leur bonne collaboration et leur soutien tout au  
628 long de cette année 2015 qui fut principalement focalisée sur la construction du bâtiment de  
629 l'extension. La bonne gestion des affaires de la fondation dépend pour une grande partie de leur  
630 engagement mais également de celui de son directeur, Claude Ecoffey et nouvellement François  
631 Loup, ainsi que de l'ensemble de leurs équipes.  
632

633 Au cours de l'année 2015, le CF a siégé à sept reprises afin de suivre l'ensemble des dossiers de  
634 la fondation. D'autre part, le Directeur et le Président se rencontrent 1 à 2 fois par mois, selon les  
635 nécessités, pour régler les affaires courantes de la fondation.  
636

637 Finalement, la Commission de Bâtisse pour l'extension et la rénovation, la ComBat comme nous  
638 la nommons, a tenu séance à dix reprises.  
639

#### 640 **La Maison St-Joseph en chiffres**

641 Nombre d'habitants : au 31.12.2015, la MSJ comptait 76 habitants, dont 57 femmes et 19  
642 hommes et l'âge moyen de l'ensemble des habitants est de 82 ans. Au moment de l'accueil, en  
643 2015, 17 habitants sur 30, soit le 57%, ont leur domicile légal à Châtel-St-Denis au 31.12.2015.  
644 Sur 76 habitants, 62%, soit 47 habitants sont de Châtel-St-Denis.  
645

646 Total des journées-habitant : au 31.12.2015, la MSJ dénombrait **28'270** journées-habitant, soit  
647 une diminution de 1.66% par rapport à 2014 (**28'749** journées habitants en 2014). Le nombre  
648 d'habitants est donc resté relativement stable. Le taux d'occupation est **92.2%**.  
649

650 Coût par journée-résidant : si l'on considère l'ensemble des charges d'exploitation 2015 (sans les  
651 charges hors-exploitation) de la MSJ de **9'618'237.33 CHF** divisé par le nombre de journées-  
652 habitant, nous avons un coût moyen de **340.22 CHF** par jour et par habitant, soit **+0.88 CHF**  
653 comparativement à 2014 (339.34chf).  
654

655 Foyer de jour : le foyer maintient son cap. 22 hôtes ont bénéficié du foyer de jour « Le Relais » au  
656 cours de l'année 2015. Il était projeté d'accueillir deux hôtes supplémentaires par jour d'ouverture  
657 en 2014 (de 8 à 10 hôtes, 5 jours par semaine les 52 semaines de l'année). Malgré les  
658 interventions de notre Préfet Michel Chevalley, nous n'avons à ce jour reçu aucune décision des  
659 services du SPS.  
660

661 Distribution des séjours : la MSJ offre les services suivants : Long Séjour LS, Court Séjour CS et  
662 Foyer de Jour FJ. La distribution des personnes ayant effectué des séjours en 2015 est de 111  
663 habitants en LS (+1 par rapport à 2014), 24 résidents en CS (+11 par rapport à 2014) et de 22  
664 hôtes au FJ (+1 par rapport à 2014).  
665

#### 666 **Personnel**

667 En chiffre : la MSJ comptait au 31.12.2015, 115 employé(e)s représentant 89.47 équivalents  
668 plein temps. L'administration compte cinq employé(e)s y compris une apprentie de commerce et  
669 le chevauchement des deux directeurs sur un mois et demi, l'intendance 24, les soins 86.  
670

671 Engagement du nouveau Directeur : M. François Loup a été engagé au 16.11.15 comme  
672 nouveau directeur de la MSJ. Ses compétences et expériences le qualifient pleinement pour  
673 cette tâche importante. Après quelques mois passés à la direction de la MSJ, le CF est très  
674 satisfait du travail effectué par M. Loup. Le CF lui a réitéré sa confiance et lui souhaite plein  
675 succès.  
676

#### 677 **Bâtiment**

678 La commission de bâtisse de la rénovation de la MSJ a siégé à dix reprises. Elle se compose des  
679 membres suivants :



- 683 • *Président : Roland Mesot*  
684 • *Membre du CF : Pierre Balmat, Alexandre Genoud, Jacques Genoud*  
685 • *Représentants des communes de la Veveysse: Stéphane Pauli, Raymond Devaud*  
686 • *Architecte et Ingénieur : Blaise Tardin (Tardin-Pittet Architectes), Jean-Marc Brülhart*  
687 *(SACAO)*  
688 • *Directeur MSJ : Claude Ecoffey, puis dès le 01.12.2015 François Loup.*  
689

690 *Au cours 2015, la Commission de bâtisse et le Conseil de fondation ont atteint les objectifs*  
691 *suivants :*

- 692 • *Poursuite des travaux de l'extension.*  
693 • *Signature de la cédula hypothécaire.*  
694 • *Financement des travaux auprès d'un établissement bancaire (BCF)*  
695

696 *Durant cette année, les travaux liés à l'extension du site se sont poursuivis avec plus de CHF 5.4*  
697 *millions de factures et acomptes payés.*  
698

699 *Au vu de l'avancement des travaux, l'extension du bâtiment sera finalisée durant l'été 2016.*  
700 *L'entrée des premiers habitants est prévue pour l'automne 2016. S'en suivra la rénovation du*  
701 *bâtiment existant avec une fin des travaux prévue pour fin 2017.*  
702

### 703 **Domaines**

704  
705 *Pour rappel, la fondation possède trois domaines agricoles :*

- 706 a) *Domaine du Gaudex*  
707 b) *Le domaine du Crêt-du-Melay*  
708 c) *Le domaine de la Racca*  
709

710 *L'ensemble de ces domaines est loué à des agriculteurs pour l'exploitation. Chaque année les*  
711 *entretiens habituels sont effectués.*  
712

713 *Au cours de l'année 2015, la division de la parcelle du domaine de la Racca a été réalisée par*  
714 *l'entreprise Géosud, ceci dans le but de permettre l'établissement de la cédula hypothécaire en*  
715 *respect du droit foncier rural. Suite à cette opération, le notaire Me. Jacques Colliard a pu*  
716 *instrumenter l'établissement de la cédula hypothécaire.*  
717

718 *Concernant la rénovation de la maison d'habitation de la Racca, le Conseil de Fondation de la*  
719 *MSJ a mandaté le bureau d'architecte Schmid et Genet pour obtenir un budget estimatif des*  
720 *travaux nécessaires. Parallèlement, une analyse sur la valeur de rendement et charge maximale,*  
721 *ainsi qu'un plan financier du service de vulgarisation seront nécessaires pour donner suite au*  
722 *volet financier de ce dossier.*  
723

### 724 **Finances**

725  
726 *Le compte d'exploitation 2015 (y compris hors exploitation) présente des produits et des charges*  
727 *identiques pour un montant de Fr. 10'007'481.-.*  
728

729 *Les amortissements 2015 se montent à Fr. 437'500.- : amortissement immeuble de Fr. 65'000.-,*  
730 *amortissement véhicules Fr. 22'500.- et amortissement des installations pour Fr. 350'000.- dont*  
731 *Fr. 260'000.- d'amortissement extraordinaire.*  
732

733 *En 2014, la MSJ enregistrait un important correctif du SPS pour 2013 en défaveur de l'institution.*  
734 *En 2015, le compte « Actifs correctifs SPS » n'a que peu varié par rapport à 2014. Son solde*  
735 *créancier au 01.01.2015 était de Fr. 151'540.10 alors qu'au 31.12.2015 il était de Fr. 155'860.07.*  
736 *La situation est donc sous contrôle pour 2015 comme mentionné dans le rapport 2014.*  
737

738 *La majorité des charges proviennent évidemment de la masse salariale qui représente 81.25 %*  
739 *du total des charges d'exploitation (sans les charges hors-exploitation).*  
740

741 *Le bilan 2015 nous renseigne sur les éléments importants suivants :*

- 742 a) *ACTIFS Débiteurs pour un montant stable (~31kCHF) à Fr. 2'169'800.90. Le montant relatif*  
743 *aux débiteurs douteux reste important. La provision est de Fr. 312'000.-.*  
744 b) *ACTIFS Comptes de régularisation de 310'189.87CHF.*



- 745 c) *ACTIFS immobilisés pour un montant de 9'783'144.17CHF sont en augmentation d'environ*  
746 *3.3 millions de francs de plus qu'en 2014, principalement dû à la rénovation & extension.*

747  
748 *La fiduciaire Fidiconsult de Bulle a révisé, par un contrôle restreint, les comptes de la MSJ*  
749 *courant mars 2016. Selon son rapport, elle mentionne, je cite:*

- 750 a) *«Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.»*  
751 b) *«Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle*  
752 *analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles*  
753 *dans l'entreprise contrôlée.»*  
754 c) *«Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure*  
755 *que les comptes annuels ne sont pas conformes à l'acte de fondation, aux législations*  
756 *fédérale et cantonale sur les fondations et aux statuts.»*

757  
758 *Je remets ce jour le rapport daté au 29.3.16 de l'organe de révision Fidiconsult au Conseil*  
759 *communal. Les comptes 2015 ont été acceptés par le CF lors de sa séance du 11 avril 2016.*

760  
761 **Conclusion**

762  
763 *Je tiens à remercier les membres du Conseil de fondation pour leur collaboration et leur support,*  
764 *aux Directeurs, M. Claude Ecoffey et M. François Loup, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la*  
765 *MSJ. J'adresse mes remerciements au Conseil communal de Châtel-St-Denis, à M. le Préfet*  
766 *Michel Chevalley, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs politiques du district avec qui nous*  
767 *collaborons étroitement.*

768  
769 *« Après 10 ans passés au sein du CF MSJ, il s'agit de mon dernier rapport. Je suis fier et*  
770 *heureux d'avoir pu apporter une pierre à l'édifice de cette institution. Je souhaite au CF*  
771 *nouvellement constitué plein succès à la poursuite de ce beau projet et autant de satisfaction que*  
772 *j'en ai eue au cours de ces années. Je reste à disposition pour la transmission de l'ensemble des*  
773 *dossiers. »*

774  
775 Mme la Présidente remercie M. Genoud pour sa présentation et poursuit la séance avec le point  
776 8 de l'ordre du jour.  
777

---

778  
779 **08 Divers**

780  
781 Mme Carine Meyer informe le Conseil général que la plupart des commissions sont constituées.  
782 Elle a reçu la liste de chaque commission. Seuls les membres de la Commission Ecosor ne se  
783 sont pas encore rencontrés. Elle demande à M. Thierry Bavaud, en charge du dicastère, de  
784 convoquer les membres afin d'organiser une rencontre et de définir les activités.

785  
786 Mme la Présidente passe la parole au Conseil communal pour des informations qu'il souhaite  
787 transmettre.

788  
789 M. Steve Grumser souhaite intervenir.

790  
791 *« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
792 *communaux, chers collègues,*

793  
794 *Le 10 mai 2016, le Conseil Communal apprenait que la structure des panneaux solaires de la*  
795 *Halle triple et de l'école du Lussy présentait des défauts. En effet, sous l'effet de la chaleur, cette*  
796 *structure se dilate de plusieurs centimètres sur la longueur. Dès qu'elle reprend sa longueur*  
797 *habituelle, elle a tendance à glisser vers le bas plutôt que de reprendre sa place initiale. Ce qui a*  
798 *pour effet de gentiment lui faire quitter la protection sur laquelle elle repose.*

799  
800 *Aujourd'hui, l'architecte et les entreprises concernées prennent les mesures nécessaires afin de*  
801 *remédier au problème et d'établir les responsabilités. Les assurances des entreprises ont été*  
802 *averties.*

803  
804 *De notre côté, nous avons demandé que les panneaux solaires et la structure soient démontés le*  
805 *plus rapidement possible afin de ne pas abîmer le carton bitumé qui sert de couverture aux deux*  
806 *toitures et de pouvoir vérifier qu'il n'a pas été abîmé.*



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis

Séance du 14.07.2016

807 Selon un premier rapport reçu, il semblerait que la réalisation ne respecte pas les directives du  
808 fournisseur concernant les joints de dilatation.

809  
810 Donc, si vous apercevez des travaux sur les toitures de ces deux bâtiments, c'est tout à fait  
811 normal et sachez que nous faisons tout pour qu'ils soient exécutés le plus rapidement possible.

812  
813 *Merci de votre attention. »*

814  
815 La parole n'était plus demandée par le Conseil communal, M. Serge Bochud souhaite intervenir  
816 dans les divers.

817  
818 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
819 *communaux, chers collègues,*

820  
821 *Ceci est une intervention à titre personnel.*

822  
823 *Vous avez parlé de la constitution des différentes commissions, je vous informe que vous avez*  
824 *oublié la commission d'aménagement qui n'a jamais été convoquée et qui n'a jamais été*  
825 *constituée. »*

826  
827 Mme la Présidente remercie M. Bochud pour cette remarque.

828  
829 M. Thierry Bavaud souhaite ensuite répondre à cette intervention.

830  
831 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
832 *communaux, chers collègues,*

833  
834 *Je vous informe que le calendrier étant très chargé en ce début d'année, il n'a pas permis à la*  
835 *Commune de vous convoquer à cette commission d'aménagement. Cependant, vous allez*  
836 *prochainement recevoir une convocation à la séance de constitution de la commission qui se*  
837 *tiendra le 24 août 2016. »*

838  
839 Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. Roland Mesot.

840  
841 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
842 *communaux, chers collègues,*

843  
844 *Ceci est une question à titre personnel.*

845  
846 *Suite à la discussion de tout à l'heure, je profite de poser cette question qui était en attente. Je ne*  
847 *souhaitais pas la poser aussi tôt dans cette législature.*

848  
849 *Lors de la présentation du crédit d'étude pour l'école des Pléiades, M. Patrice Schneuwly a*  
850 *évoqué le problème de sécurité routière. Je me faisais déjà cette réflexion avant : est-ce que on*  
851 *ne pourrait pas ou est-ce qu'il ne serait pas le moment de mettre les élèves dans les écoles qui*  
852 *sont proches de leur habitation, plutôt que de faire un tirage au sort ? Aussi, je pense qu'on*  
853 *pourrait réduire les risques liés à la circulation routière. Ma question :*

854  
855 *Est-ce que le Conseil communal serait prêt à envisager d'annuler le tirage au sort pour la*  
856 *répartition des élèves, vu notamment la nouvelle disposition ? »*

857  
858 Mme Christine Genoud ne connaît pas encore toutes les règles et propose de répondre à cette  
859 question lors d'une prochaine séance du Conseil général. Elle demande à M. Jérôme Allaman s'il  
860 a une réponse à cette intervention.

861  
862 M. Allaman prend la parole : « *Maintenant, avec la nouvelle loi scolaire, la Responsable*  
863 *d'établissement scolaire (RE) s'occupe de la répartition des élèves dans les classes en*  
864 *collaboration avec le Conseil communal. Auparavant, la Commune avait une Commission*  
865 *scolaire qui s'en chargeait en collaboration avec la RE. Actuellement, la RE fait le tirage au sort*  
866 *avec les professeurs et le Conseil communal doit uniquement approuver. L'idée du tirage au sort*  
867 *existe depuis quelques années mais la Commune peut essayer d'étudier tout ce qui impliquerait*  
868 *un tel changement avec ses conséquences ainsi que ses avantages et inconvénients. »*

869 M. Mesot remercie M. Allaman pour cette réponse.



870  
871 M. Daniel Figini souhaite intervenir.  
872  
873 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
874 *communaux, chers collègues,*  
875  
876 *Ceci est une intervention au nom du groupe UO/PS.*  
877  
878 *Lors de la séance du 14 avril 2016, nous avons accepté le message no 101, avec lequel le*  
879 *Conseil communal proposait d'acheter une parcelle afin de construire des logements à structures*  
880 *intermédiaires.*  
881  
882 *Cette initiative était depuis longtemps attendue par la population du district qui comme partout*  
883 *vieillit et désire, par-dessus tout, garder le plus longtemps possible son autonomie. Pour que cela*  
884 *soit possible, ces logements doivent répondre aux besoins spécifiques de nos aînés.*  
885  
886 *Pour cette raison, la Confédération pose des exigences minimales qui, si remplies, permettent de*  
887 *bénéficier d'une aide financière de sa part lorsqu'on s'engage dans la construction de logements*  
888 *à structure intermédiaire. Mais on peut aller plus loin. La particularité et la complexité des besoins*  
889 *de ces usagers ont été bien décrites, par exemple avec le référentiel de l'association Avril qui*  
890 *montre qu'il est opportun de pousser la réflexion au-delà de considérations, certes importantes,*  
891 *de l'emplacement et des caractéristiques architecturales du bâtiment à venir. Il conviendrait, par*  
892 *exemple, de penser à des lieux de vie communs, à la présence d'animateurs, d'un service d'aide*  
893 *à la personne en plus de la conciergerie.*  
894  
895 *Les enjeux d'un tel projet sont donc différents de celui de la simple construction d'appartements.*  
896 *C'est pourquoi le partenariat avec un investisseur privé (ou éventuellement une caisse de*  
897 *pension) nous interpelle quelque peu. En effet, tout partenaire privé a des impératifs financiers et*  
898 *visé à dégager un bénéfice. Notre crainte est que la logique du bénéfice puisse imposer un choix*  
899 *entre le prix des loyers et la qualité des structures et des services mis à disposition de nos aînés.*  
900 *De ce fait, il nous semble impératif que la Commune puisse garder un pouvoir de décision sur le*  
901 *projet, sur la forme de sa réalisation et peut-être même la gestion qui suivra.*  
902  
903 *Nos recherches nous ont conduits à observer que des logements à structure intermédiaire*  
904 *construits sur un modèle de financement de type fondation ou coopérative répondent mieux à*  
905 *l'ensemble de ces besoins. Ces options, courantes dans d'autres cantons commencent à voir le*  
906 *jour aussi dans le nôtre, par exemple sur la commune de Vully. Nous demandons donc au*  
907 *Conseil communal d'étudier ces possibilités et de présenter au Conseil général des alternatives*  
908 *de financement et d'organisation.*  
909  
910 *Lors de nos recherches, nous avons pu établir quelques contacts et recueillir quelques*  
911 *documents que nous mettons, au besoin, volontiers à votre disposition. »*  
912  
913 Mme Anne-Lise Wittenwiler répond à l'intervention du M. Figini : « *J'ai pris note de votre*  
914 *remarque et nous allons l'étudier. Nous vous donnerons une réponse en temps voulu par rapport*  
915 *à la demande que vous avez faite. »*  
916  
917 Le groupe UO/PS n'est pas pressé d'avoir une réponse et demande de prendre le temps  
918 nécessaire.  
919  
920 Mme Wittenwiler remercie le groupe pour sa compréhension.  
921  
922 M. Hubert Demierre souhaite également intervenir.  
923  
924 « *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers*  
925 *communaux, chers collègues,*  
926  
927 *Ceci est une intervention à titre personnel.*  
928  
929 *Lors de l'exercice d'automne 2004 du corps des sapeurs-pompiers de Châtel-St-Denis, une*  
930 *simulation de sinistre a été mise en place à la ferme Genoud du Mollard. Comme d'habitude, les*  
931 *soldats du feu ont été convoqués pour 13h00 à la caserne. L'alarme d'exercice a été donnée vers*  
932 *14h00. Il a fallu plus d'une heure pour que l'eau arrive à proximité de la ferme.*





933  
934 Lors de la discussion de fin d'exercice, les autorités présentes ont été convaincues de la  
935 nécessité de finir le bouclage du raccordement du réseau des hydrantes, dans le secteur Le  
936 Boiteux-Le Mollard. La ferme Genoud qui est la plus éloignée, se trouve à plus de 1'200 mètres  
937 de la première hydrante. Imaginez un incendie durant l'hiver en pleine nuit, une catastrophe non-  
938 maîtrisable.

939  
940 Ma question est la suivante : Est-il prévu de finir, durant cette gère, le bouclage du réseau  
941 d'eau ? »

942  
943 M. Thierry Bavaud répond à cette intervention.

944  
945 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
946 communaux, chers collègues,

947  
948 Nous venons de recevoir du bureau d'ingénieur RIBI qui s'occupe de notre Service des eaux, la  
949 mise à jour du PIEP (plan des infrastructures de l'eau potable). Je ne peux pas vous répondre  
950 maintenant car la mise à jour est épaisse comme une bible. Nous allons nous concentrer là-  
951 dessus et nous vous donnerons une réponse en temps opportun. Nous regarderons si ce  
952 bouclage figure toujours dans les mesures à prévoir. »

953  
954 M. Demierre est satisfait de la réponse.

955  
956 Mme la Présidente donne la parole à M. Patrice Schneuwly.

957  
958 « Madame la Présidente,

959  
960 J'ai juste une petite question concernant la demande du Messenger pour le changement de jour  
961 des séances du Conseil général. Vous avez mentionné que les préavis étaient défavorables. Je  
962 souhaite que ce sujet soit discuté à nouveau lors d'une séance du Bureau car les avis deviennent  
963 un peu plus partagés que prévu. »

964  
965 Mme la Présidente l'informe qu'un seul parti a donné un préavis négatif et que cette demande du  
966 journal *Le Messenger* fera sûrement l'objet d'une votation lors d'un prochain Conseil général.

967  
968 M. Damien Colliard prend la parole.

969  
970 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers  
971 communaux, chers collègues,

972  
973 Je souhaite vous transmettre une petite information avant de clore cette séance du Conseil  
974 général. En effet, j'ai participé au comité de l'Association des communes fribourgeoises et nous  
975 avons discuté des soirées de formation qui vous ont été proposées pour cet automne. Le délai  
976 d'inscription de ces soirées est terminé, cependant, pour celles et ceux qui souhaitent encore y  
977 participer et qui ne sont pas inscrits, je vous incite vivement à vous inscrire.

978  
979 Au début de ma carrière au Conseil général, j'ai participé à ces formations et je vous informe que  
980 celles-ci donnent de bonnes explications pour vos différentes commissions.

981  
982 A savoir, aussi, par rapport à une intervention liée au marché public, que nous sommes en pleine  
983 réflexion à ce sujet. Malheureusement, les cours de cet automne ne proposent pas une formation  
984 pour les marchés publics mais nous étudions ce sujet avec l'Association des communes  
985 fribourgeoises afin de mettre sur pied une formation sur les marchés publics, vu qu'il s'agit d'un  
986 domaine qui n'est pas facile à comprendre et à l'appliquer. Je vous tiendrai au courant en temps  
987 voulu si une formation dans ce domaine devrait avoir lieu car elle est souhaitable pour vous et  
988 pour nous afin d'avoir une formation sur ces marchés publics.

989  
990 Je profite d'avoir la parole pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances d'été et  
991 surtout je vous donne rendez-vous le 1<sup>er</sup> août, au stade du Lussy, pour écouter votre collègue,  
992 Mme Carine Meyer, qui aura le privilège de faire son discours comme la tradition le veut. Je vous  
993 encourage à venir passer un bon moment d'amitié. »

994 Il est 21.30 heures lorsque la Présidente clôt la séance. Elle invite les personnes présentes à  
995 partager le traditionnel verre de l'amitié dans la salle de l'Aigle.



Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis  
Séance du 14.07.2016

Au nom du Conseil général

La Secrétaire :

La Présidente :

Mme Diana Basilio dos Santos

Mme Carine Meyer